



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le vendredi 19 mai 2017, à 8H45, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 17 mai 2017.

Présences

Monsieur René-Jean Pagé, maire
Madame Hélène D. Michaud, conseillère
Monsieur Mario Émond, conseiller
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 1 personne.

1. OUVERTURE

Monsieur René-Jean Pagé, maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, René-Jean Pagé fait la lecture de l'ordre du jour.

-
- 1 - **Ouverture**
 - 2 - **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 3 - **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Résolutions**
 - 4.1 Octroi de contrat TDJ-2017-001 / Acquisition de quais flottants en cèdre pour le Club-Nautique
 - 4.2 Programme Environnement – plage
 5. - **Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
 6. - **Clôture de la séance**
 7. - **Levée de la séance**
-

17-05-103

II EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4. RÉSOLUTIONS

- 4.1 Octroi de contrat TDJ-2017-001 / Acquisition de quais flottants en cèdre pour le Club-Nautique

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite tel que stipulé à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, afin d'obtenir des soumissions pour l'acquisition de quais flottants pour le Club-Nautique;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés par l'inspecteur municipal pour la réalisation des travaux étaient de 20 000\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Sergent a procédé par demande de soumission sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture de 180 pieds linéaires de quais flottants;

ATTENDU QUE les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission de travaux conforme au devis préalablement établi :

	Quais Techno inc.	Les Quais Beaulac	Quais Bertrand
Prix :	18 663.00 \$	19 545.00 \$	22 349.00 \$
3 Quais de 4' X 20'	3 999.00 \$	3 900.00 \$	4 400.00 \$
6 Quais de 5' X 20'	11 856.00 \$	11 250.00 \$	13 200.00 \$
Livraison et installation	incluses	1 200.00 \$	1 160.00 \$
flotteurs	16 pouces	16 pouces	16 pouces
sous-total	18 663.00 \$	19 545.00 \$	22 349.00 \$
tps	933.15 \$	977.25 \$	1 117.45 \$
tvq	1 861.63 \$	1 949.61 \$	2 229.31 \$
PRIX TOTAL	21 457.78 \$	22 471.86 \$	25 695.76 \$

17-05-104

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat de 180 pieds linéaires de quais flottants en cèdre, afin de remplacer les anciennes sections existantes; tel que décrit à la soumission de Quais Techno inc. en date du 28 mars 2017 au montant de 21 457.78 \$ taxes incluses et incluant la livraison et l'installation;

LA soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent tous les documents nécessaires à cette acquisition.

LES sommes nécessaires pour pourvoir à cette dépense seront prises à même les fonds de parcs accumulés au 31 décembre 2016.

4.2 Programme Environnement – plage

17-05-105

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise les dépenses pour l'analyse des eaux de la plage du Club-Nautique effectué dans le cadre du programme Environnement plage du MDDEFP pour la saison 2017.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

17-05-106

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 8H52.

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

René-Jean Pagé
MAIRE

Josée Brouillette
Secrétaire-trésorière